

## Annonce de la création de la Bibliothèque Centrale de prêt du Cantal.

**Numéro d'inventaire** : 1978.06408.3

**Auteur(s)** : A. Royer

**Type de document** : manuscrit, tapuscrit

**Date de création** : 1963

**Description** : feuille dactylographiée

**Mesures** : hauteur : 270 mm ; largeur : 210 mm

**Notes** : Annonce de la création de la Bibliothèque Centrale de prêt du Cantal et de l'élection de son Comité Consultatif.

**Mots-clés** : Bibliothèques, centres de documentation

**Filière** : aucune

**Niveau** : aucun

**Nom de la commune** : Aurillac

**Nom du département** : Cantal

**Autres descriptions** : Langue : Français

Nombre de pages : n.p.

**Lieux** : Cantal, Aurillac

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT  
DU CANTAL

Rue du 139<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie  
(Bâtiment des Archives)  
AURILLAC

Aurillac, le 8 Mars 1963

Monsieur,

La Direction des Bibliothèques de France vient de créer une Bibliothèque Centrale de Prêt dans notre département dont les moyens financiers plus étendus vont permettre de relayer l'activité culturelle en milieu rural entreprise par la Bibliothèque Circulante.

Cette Bibliothèque Centrale de Prêt est assistée d'un Comité Consultatif composé de membres de droit et de membres élus, parmi ceux-ci, quatre représentants des dépositaires.

Afin de procéder à l'élection de ces membres, nous joignons à cette lettre une liste de dépositaires membres de l'actuel Conseil d'Administration de la Bibliothèque Circulante qui se maintient sous forme d'Association des Amis de la Bibliothèque Centrale de Prêt, de façon que les membres du Comité Consultatif soient également représentés à l'Association.

Vous voudrez bien retourner cette liste sous double enveloppe, pour le 20 Mars, en ne laissant figurer que les quatre noms que vous désiriez voir au Comité Consultatif.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

La Bibliothécaire,  
Directrice de la Bibliothèque  
Centrale de Prêt :

A. ROYER

Fait le 11-3-1963